



Santé
Canada

Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Limites maximales de résidus fixées

EMRL2010-23

Azoxystrobine

(also available in English)

Le 24 septembre 2010

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada 

SC Pub : 100469

ISBN : 978-1-100-95567-4 (978-1-100-95568-1)

Numéro de catalogue : H113-29/2010-23F (H113-29/2010-23F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a fixé des limites maximales de résidus (LMR) pour l'azoxystrobine dans et sur les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica* (groupe de cultures 5), les légumes-fruits autres que les cucurbitacées (groupe de cultures 8, sauf les tomates), les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A), les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B), les fines herbes (sous-groupe de cultures 19A), les épices (sous-groupe de cultures 19B, sauf le poivre noir), les canneberges, les feuilles de betterave potagère, les artichauts, le houblon, les litchis, les mangues, les feuilles de menthe poivrée, les feuilles de menthe verte, les graines de tournesol et le cresson de fontaine pour permettre l'importation et la vente de denrées contenant de tels résidus. L'ARLA a aussi révisé les LMR déjà fixées pour l'azoxystrobine dans et sur les légumes-feuilles, sauf ceux du genre *Brassica* (groupe de cultures 4), les agrumes (groupe de cultures 10-09), les bananes, les oignons secs, le soja sec, les oignons verts, les arachides, l'huile d'arachides, le riz et les racines de betterave à sucre pour permettre leur importation au Canada.

Des limites maximales de résidus (LMR) ont été proposées dans le document de consultation de la série Limites maximales de résidus proposées PMRL2010-11, *Azoxystrobine*, publié le 11 février 2010. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire aux termes de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale au moyen de l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination du Conseil canadien des normes. Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

Les LMR suivantes sont légalement en vigueur en date de la publication du présent document; elles remplacent des LMR déjà fixées pour l'azoxystrobine ou s'y ajoutent.

Limites maximales de résidus fixées pour l'azoxystrobine

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Azoxystrobine	(E)-2-{2-[6-(2-cyanophénoxy)pyrimidin-4-yloxy]phényl}-3-méthoxyacrylate de méthyle, y compris l'isomère (Z)-2-{2-[6-(2-cyanophénoxy)pyrimidin-4-yloxy]phényl}-3-méthoxyacrylate de méthyle	260	Fines herbes (sous-groupe de cultures 19A; feuilles sèches)
		50	Fines herbes (sous-groupe de cultures 19A; feuilles fraîches)
		38	Épices (sous-groupe de cultures 19B; sauf le poivre noir)
		35	Feuilles de betterave potagère
		30	Légumes-feuilles, sauf ceux du genre <i>Brassica</i> (groupe de

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
			cultures 4) [*] , feuilles de menthe poivrée, feuilles de menthe verte
		25	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5B)
		20	Houblon (sec)
		10	Agrumes (groupe de cultures 10-09) [*]
		7,5	Oignons verts [*]
		5,0	Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A), riz [*]
		4,0	Artichauts
		3,0	Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B), légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5A), cresson de fontaine
		2,0	Légumes-fruits autres que les cucurbitacées (groupe de cultures 8, sauf les tomates), bananes [*] , litchis, mangues
		1,0	Oignons secs [*]
		0,6	Huile d'arachides [*]
		0,5	Canneberges, soja sec [*] , racines de betterave à sucre [*] , graines de tournesol
		0,2	Arachides [*]

ppm = partie par million

* Ces LMR pour l'azoxystrobine remplacent les LMR déjà fixées de 17 ppm pour les denrées du groupe de cultures 4, sauf les épinards, et de 27 ppm pour les épinards de Nouvelle-Zélande, les épinards et la baselle; de 0,8 ppm pour le groupe de cultures 10; de 1,2 ppm pour les bananes; de 0,7 ppm pour les oignons secs; de 0,35 ppm pour le soja sec; de 7,0 ppm pour les oignons verts; de 0,45 ppm pour l'huile d'arachides; de 0,15 ppm pour les arachides; de 4,0 ppm pour le riz et de 0,3 ppm pour les racines de betterave potagère.

Des LMR sont proposées pour chaque denrée faisant partie des groupes de cultures présentés à l'annexe I.

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans la section sur les pesticides et la lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada, à la page Limites maximales de résidus pour pesticides.

Annexe I

Description des groupes et sous-groupes de cultures

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
4	Légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>)			Amarante Baselle Bettes à carde Cardon Céleri Céleri chinois Chrysanthèmes à feuilles comestibles Chrysanthèmes des jardins Cresson de terre Cresson alénois frais Endives Épinards Épinards de Nouvelle-Zélande Feuilles d'arroche Feuilles de cerfeuil fraîches Feuilles de persil fraîches Feuilles de pissenlit Feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches Laitue asperge Laitue pommée Laitue frisée Mâche Oseille Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Rhubarbe Roquette
5	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>	5A	Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i>	Brocolis Brocolis chinois Choux Choux de Bruxelles Choux-fleurs Choux gai-choï Choux pé-tsaï Choux-raves

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
5	Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>	5B	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>	Choux frisés Choux-rosettes Choux pak-choï Feuilles de colza Feuilles de moutarde Moutarde épinard Rapinis
8	Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (*Les tomates sont exclues de cette mesure en matière de LMR, car une LMR de 0,2 ppm est actuellement en vigueur pour les tomates)			Aubergines Cerises de terre Pépinos Piments Piments hybrides Poivrons Tomatilles Tomates*
10-09	Agrumes			Agrumes hybrides Bigarades natsudaïdaï Cédrats Citrons Kumquats Limes Limes de la rivière Russell Limes digitées d'Australie Limes digitées de Brown River Calamondins Limes du désert australien Limes du Mont White Limes rondes d'Australie Limes sauvages de Nouvelle-Guinée Oranges Limettes Limettes de Tahiti Mandarines d'Italie Mandarines satsuma Oranges tachibana Pamplemousses Pomélos

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
				Poncires Tangelos Tangerines Tangors Uglis
13-07	Petits fruits	13-07A	Mûres et framboises	Framboises Framboises sauvages Mûres Mûres de Logan
13-07	Petits fruits	13-07B	Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>	Airelles rouges Amélanches Argouses Aronies Baies de gaylussaquier Baies de salal Baies de sureau Baies d'épine-vinette commune Groseilles à maquereau Bleuets en corymbe Bleuets nains Camerises Casseilles Gadelles et cassis Gadelles indigènes Gadelles odorantes Goyaves du Chili Pimbinas
19	Épices et fines herbes	19A	Fines herbes (feuilles sèches)	Camomille sèche Capucine sèche Cataire sèche Feuilles d'absinthe sèches Feuilles d'aneth sèches Feuilles d'aspérule odorante sèches Feuilles d'estragon sèches Feuilles d'hysope sèches Feuilles de balsamite sèches Feuilles de basilic sèches Feuilles de bourrache sèches Feuilles de cerfeuil sèches Feuilles de ciboule chinoise sèches Feuilles de ciboulette sèches

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
				Feuilles de citronnelle sèches Feuilles de coriandre sèches Feuilles de kaloupilé sèches Feuilles de laurier sèches Feuilles de livèche sèches Feuilles de marrube sèches Feuilles de mélisse sèches Feuilles de menthe pouliot sèches Feuilles de romarin sèches Feuilles de persil sèches Feuilles de pimprenelle sèches Feuilles de rue sèches Feuilles de sarriette des montagnes sèches Feuilles de sarriette sèches Feuilles de sauge sclarée sèches Feuilles de sauge sèches Feuilles de tanaisie sèches Feuilles de thym sèches Lavande sèche Origan sec Safran sec Souci officinal sec
19	Épices et fines herbes	19A	Fines herbes (feuilles fraîches)	Angélique fraîche Capucine fraîche Feuilles d'absinthe sèches fraîches Feuilles d'aneth fraîches Feuilles d'aspérule odorante fraîches Feuilles d'estragon fraîches Feuilles de balsamite fraîches Feuilles de basilic fraîches Feuilles de bourrache fraîches Feuilles de citronnelle fraîches Feuilles de coriandre du Mexique fraîches Feuilles de coriandre fraîches Feuilles de kaloupilé fraîches Feuilles de laurier fraîches Feuilles de livèche fraîches Feuilles de marrube fraîches Feuilles d'hysope fraîches Feuilles de mélisse fraîches

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
				Feuilles de menthe pouliot fraîches Feuilles de romarin fraîches Feuilles de pimprenelle fraîches Feuilles de sauge sclarée fraîches Feuilles de rue fraîches Feuilles de sarriette des montagnes fraîches Feuilles de sarriette fraîches Feuilles de sauge fraîches Feuilles de tanaisie fraîches Feuilles de thym fraîches Lavande fraîche Origan frais Souci officinal frais
19	Herbes et épices	19B	Épices (** Le poivre noir n'est pas touché par cette mesure en matière de LMR)	Aneth Anis Anis étoilé Baie de genévrier Cannelle Câpre Graine de cardamome du Népal Cardamome Carvi Casse Céleri Clou de girofle Coriandre Coriandre du Mexique Cumin Fenouil Fenouil de Florence Fenugrec Feuille de marrube Livèche Macis Maniguette Moutarde (de type condimentaire) Muscade Nigelle Pavot Piment de la Jamaïque

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
Numér	Nom	Numér	Nom	
				Poivre noir** Poivre blanc Rocou Safran Vanille